

Monter un projet
éducatif
numérique en
collaboration
avec un :

**PARTENAIRE
“MEDIATEUR
NUMERIQUE”**



SDSf

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL [2022 ● 2026]
DES SERVICES AUX FAMILLES

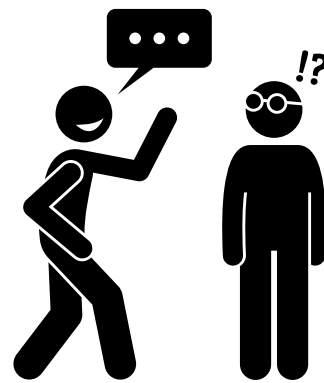
Une fiche conseil...

Pourquoi faire ?

Dans le cadre du **Schéma Départemental de Service aux Familles** (SDSF), copiloté par l'État, le Conseil départemental et la CAF, et rassemblant de nombreux partenaires, certains chantiers relevant d'une compétence partagée ont été identifiés. Bien que les projets soient sous la responsabilité de plusieurs entités et bénéficient de diverses contributions, ils ne sont pas toujours alignés de manière cohérente à travers le territoire concerné.

Le thème de l'éducation au numérique fait partie de ces chantiers.

En Vendée, quelques actions exemplaires illustrent **la collaboration possible entre un établissement scolaire et une structure extérieure** et sont couronnées de succès. Ces initiatives restent peu nombreuses et **cette fiche, à destination des enseignants ou chefs d'établissement, vise à faciliter le montage de projets de ce type, qu'ils soient dans le champ de la prévention ou dans le champ de l'acquisition de compétences techniques des élèves.**



La démarche

En savoir plus



Le cadre



La co-éducation au numérique, une volonté politique, un cadre institutionnel

Que ce soit du côté du Conseil National de la Refondation, porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) à travers le dispositif « France Numérique Ensemble » ou du côté du Ministère de l'éducation Nationale et de la Jeunesse via son document cadre « Numérique pour l'éducation 2023-2027 », il est souligné le caractère transversal des approches et des compétences numériques, la nécessité d'être dans la co-construction et l'objectif de renforcer les compétences numériques.

Ainsi la co-éducation au numérique éducatif doit englober les enseignants, les professionnels de la médiation numérique et, idéalement, les parents.

Membres du groupe de travail "Parcours Numérique Educatif" du SDSF

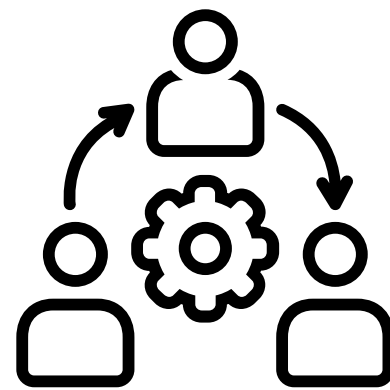
DSDEN - SDJES / CAF / Conseil Départemental / DDEC / Préfecture / Atelier CANOPE LRSY / Promotion Santé / Ligue de l'Enseignement / Fédération des Centres Sociaux / 14 bis Info jeunes / ODDAS / Campus espace Jeunes / IFAC / Familles Rurales / Planète Sciences / MDA / Vendée Numérique / ADN Ouest / Amaqy / Escalouest / Francas / Le Kiosque / Les petits débrouillards / OSE Nalliers

C'est quoi la médiation numérique ?

La médiation numérique désigne l'ensemble des actions et dispositifs visant à faciliter l'accès, l'appropriation et l'usage des technologies numériques par tous les publics, en particulier ceux qui en sont éloignés ou en difficulté. Elle se situe à l'intersection de l'éducation, de l'accompagnement social et de l'inclusion numérique. Voici quelques aspects clés de la médiation numérique :

- **Accompagnement et Formation** : Proposer des ateliers, des cours et des séances d'initiation pour apprendre à utiliser des outils numériques (ordinateurs, smartphones, logiciels, Internet).
- **Accès aux Ressources** : Mettre à disposition des équipements (ordinateurs, tablettes, accès à Internet) et des espaces où les personnes peuvent utiliser ces technologies en étant accompagnées si nécessaire.
- **Soutien Personnalisé** : Offrir une aide personnalisée pour résoudre des problèmes spécifiques liés à l'utilisation des outils numériques, comme l'accès aux services en ligne, la création d'une boîte mail, ou la réalisation de démarches administratives sur Internet.
- **Sensibilisation** : Informer sur les enjeux du numérique, notamment en matière de protection des données personnelles, de sécurité en ligne, et de comportements responsables sur Internet.
- **Lutte contre la Fracture Numérique** : Travailler à réduire les inégalités d'accès et de compétences en matière numérique, en ciblant notamment les populations les plus vulnérables (personnes âgées, personnes en situation de précarité, habitants des zones rurales).

La médiation numérique est souvent mise en œuvre par des médiateurs numériques.



**Connaissance
environnement**

Qui sont les médiateurs numériques ?



Les médiateurs numériques peuvent être des professionnels spécialisés ou des bénévoles, au sein de structures variées telles que les structures de jeunesse, les centres sociaux, les bibliothèques, les maisons de quartier, et les espaces publics numériques (EPN).

Le métier de médiateur numérique n'est pas normé, Il n'y a pas de statut particulier, voire parfois de reconnaissance particulière, malgré des expertises avérées. La plupart disposent de plusieurs « casquettes » professionnelles, notamment dans le secteur socio-culturel.

L'annuaire en annexe, vous présente le réseau d'acteurs locaux qui œuvrent dans la médiation numérique, avec l'identification des compétences et/ou services proposés.

en savoir +

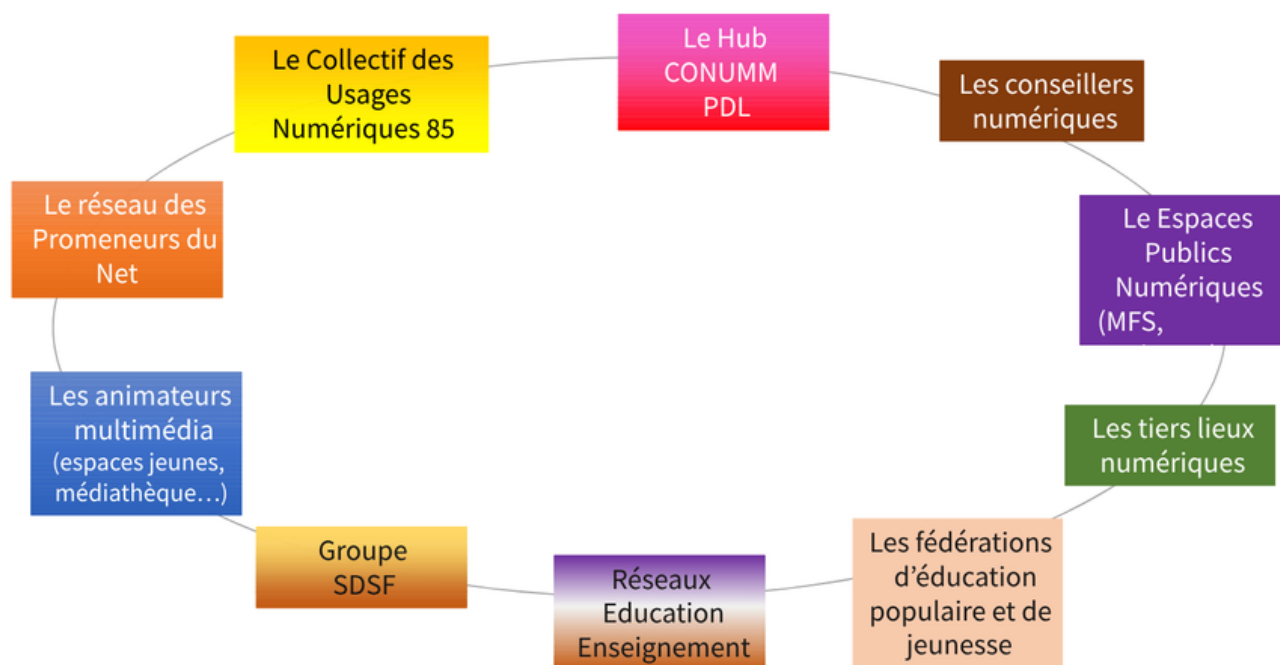


Comment s'organise l'offre ?

En fonction des réseaux d'appartenances (conseillers numériques, animateurs numériques, promeneurs du net...), des compétences et appétences, toutes les structures de médiation numérique ne propose pas les mêmes activités et/ou offres de service. **L'annuaire identifiant « qui fait quoi » est alors un outil incontournable.**

Si certaines structures acceptent d'être sollicitées comme prestataires et/ou proposent des animations-interventions gratuites, le modèle économique associatif exige rapidement une prise en charge financière. A l'inverse de certains acteurs privés, les partenaires identifiés ne seront pas dans une démarche de recherche de bénéfices.

Cette prise en charge peut se faire soit par des subventions publiques (demande de subvention par l'association auprès des collectivités, de l'Etat ou autre organisme publics), soit directement via le budget de l'établissement ou celui d'un organisme ou d'une association rattachés à l'établissement (fédération de parents d'élèves, association de parents d'élève, foyers socio-éducatifs...)



De nombreux acteurs existent sur le territoire. En fonction des besoins identifiés vous trouverez les bons interlocuteurs grâce au répertoire-annuaire qui accompagne cette fiche



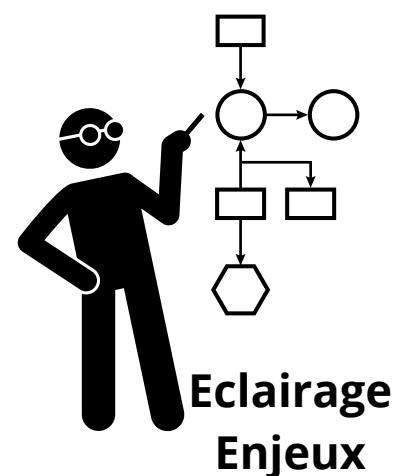
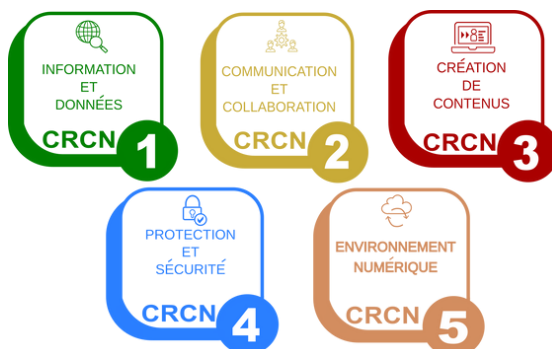
Cadre de référence et complémentarité éducative

Le Cadre de Référence des Compétences Numériques (CRCN) en vigueur depuis septembre 2019, définit 5 domaines d'activités déclinés en 16 compétences, il propose 8 niveaux de maîtrise progressive de ces compétences pour les élèves, les étudiants et les professionnels.

Les niveaux 1 à 5 concernent plus particulièrement les élèves de l'école élémentaire, du collège et du lycée.

5 domaines
16 compétences

8 niveaux de maîtrise
(1 à 5 pour l'enseignement scolaire)



La formation aux compétences numériques doit se développer tout au long de la scolarité et dans tous les enseignements. Ce travail de maîtrise progressive des compétences numériques est complété en fin de cycle 4 et en fin de cycle terminal par une certification obligatoire. Celle-ci se fait sur la plateforme nationale PIX.

Quelle complémentarité éducative entre action éducative durant le temps scolaire et temps hors scolaire ? En général...

Sur le temps scolaire :

Objectifs : Développer les compétences numériques des élèves tout au long de leur scolarité.

Type de compétences : Compétences numériques dans le cadre du socle commun de compétences, de connaissances et de culture.

Finalités : Validation du volet scolaire de PIX à la fin de la scolarisation obligatoire.

Moyens spécifiques : Utilisation des espaces numériques de travail académiques, de l'application auto-formative PIX, et autres applications d'enseignement.

Temporalité : Tout au long de la scolarité.

Acquisition des compétences

développer la capacité d'agir

Hors temps scolaire (en structure de loisirs/ACM ou autres structures) :

Objectifs :

- Développer les compétences numériques des jeunes de manière ludique (ACM)
- Utiliser le numérique pour accéder à des services ou réaliser des tâches nécessaires (autres)

Type de compétences : Pointues (ACM), compétences mixtes (autres médiateurs)

Finalités :

- Valorisation des projets des jeunes : récréative et artistique et citoyenne (ACM)
- Inclusion (autres structures)

Moyens et modalités pédagogiques : Dynamique de projets collectifs : création (ACM) / Approche d'accompagnement individuel et collectif (autres structures)

Temporalité : Sur des temps continus mais non constant, selon l'envie et l'engagement collectif (ACM)

Offre de service permanente en individuel et régulière en ateliers (autres structures)

Sur les questions de prévention

Objectifs : Développer l'esprit critique et les compétences des élèves pour assurer leur sécurité numérique

Moyens : Principalement à travers un enseignement transversal de l'Éducation aux Médias et à l'Information

Dynamique : Diverses modalités d'enseignement, principalement collective

Temporalité : Tout au long de la scolarité

Objectifs : Prévenir les comportements à risques (ACM) / Sensibiliser les professionnels et les parents aux risques potentiels

Moyens : Dialogue jeune-éducateur en présentiel ou en ligne (Promeneurs de Net), projets collectifs en lien avec la création d'un outil de sensibilisation (ACM) / Formation à destination des professionnels ou conférence-débat ou groupes de paroles parentalité (autres)

Temporalité : Quotidienne en individuel, régulière en collectif (ACM) Ponctuelle (autres)

Pour une collaboration établissement-structure de médiation numérique dans la mise en œuvre d'un projet éducatif



Conseils

• Pourquoi s'associer à une structure de loisirs ou structure de médiation numérique ?

- Optimiser le temps libre de l'élève et favoriser le développement de compétences mobilisables dans le cadre de son parcours scolaire,
- Développer une meilleure interconnaissance professionnelle et un meilleur dialogue au sein d'une communauté éducative
- S'appuyer sur des champs d'expertises dans le cadre l'interventions potentielles en classe (agrément) ou autour de la classe
- Mutualisation et partage de compétences entre l'enseignant et le professionnel

Quand prendre contact?

N'importe quand. Mais il faut prendre en compte le temps de formalisation et de validation du projet de l'établissement. Un processus de plusieurs mois (selon les temps d'intervention, s'il y a convention et agrément ou non...)

Comment ? Prise en compte des aspects suivants :



- **Educatifs** : Se mettre d'accord sur les objectifs communs et le référentiel de compétences qui sera mobilisé
- **Technique et Matériel** : le matériel peut être prêté ou mutualisé le temps des actions. L'investissement et l'achat reste possible avec une aide financière.
- **Financier** : La CAF aide à l'investissement des structures de jeunesse (matériel numérique par ex), des subventions peuvent être demandées aux collectivités ainsi qu'à l'Etat (subventions de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, Jeunesse et Sport, appels à projets nationaux...)
- **Institutionnels** : Les structures extérieures doivent se référer au chapitre "Quelles sont les règles d'intervention dans un établissement scolaire (autorisation, défraiement...)" sur la fiche conseil qui leur est dédiée.

Mais aussi :

- **Saisir les envies des jeunes** et identifier leurs compétences et niveau d'engagement
- **Anticiper les freins idéologiques et politiques** : définir le cadre, expliquer les enjeux, communiquer sur la méthode (par exemple prévoir un droit de réponse d'élus lorsqu'il y a expression citoyenne des jeunes)